



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## élargissement

Question écrite n° 64686

### Texte de la question

Les plus optimistes y voient un prudent premier pas de la Turquie pour régler officiellement ses comptes avec la partie la plus sombre de son histoire. Le Premier ministre turc, M. Erdogan, issu du mouvement islamiste, a proposé, dans un message à son homologue arménien, M. Kotcharian, l'instauration d'une commission mixte composée d'historiens turcs et arméniens afin d'enquêter sur les massacres de centaines de milliers d'Arméniens, en 1915, qu'Ankara se refuse toujours à qualifier de génocide. L'initiative paraît néanmoins être surtout une manoeuvre pour désamorcer les critiques occidentales qui appellent de plus en plus fermement Ankara à ce « travail de mémoire » alors que les négociations d'adhésion à l'Union européenne devraient commencer en octobre prochain. La reconnaissance du génocide arménien de 1915 par une dizaine de pays, dont la France, avait provoqué un choc en Turquie. La République turque, créée sept ans après la tragédie, n'a toujours pas réussi à se situer par rapport à ce lourd héritage. Or il semble impérieux que la reconnaissance du génocide arménien fasse partie des nombreuses conditions préalables à une adhésion turque à l'Union européenne. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer ses intentions au sujet de ce dossier.

### Texte de la réponse

Dans le cadre de sa politique de rapprochement avec l'Union européenne, la Turquie a déployé des efforts considérables et connus, au cours des dernières années, d'importantes mutations. Il lui reste toutefois du chemin à faire pour apporter la preuve qu'elle est en mesure de partager pleinement le projet européen et notamment les valeurs de paix et de réconciliation qui le sous-tendent. Il appartiendra notamment à la Turquie d'accomplir le travail de mémoire qui s'impose concernant le génocide arménien de 1915. À l'occasion du Conseil européen du 17 décembre dernier, le Président de la République a considéré ce travail de mémoire comme une nécessité incontournable et a estimé que la perspective européenne de la Turquie devra la conduire, comme d'autres pays avant elle, à entreprendre ce travail, avec l'aide des historiens. Lors de sa visite en Turquie en février 2005, le président de l'Assemblée nationale a également appelé les autorités turques à engager cette démarche essentielle. C'est pourquoi nous souhaitons que, dans cet esprit, se développent les initiatives et contacts qui peuvent favoriser le dialogue et la réconciliation et, en particulier, la coopération entre historiens turcs et arméniens, éventuellement dans un cadre international, afin de parvenir à une appréciation commune du passé.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64686

**Rubrique :** Union européenne

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 mai 2005, page 4726

**Réponse publiée le** : 19 juillet 2005, page 7055